

POSTE À POURVOIR

Immédiatement...

PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ

Elodie Loubère chargée de
recrutement au 02 32 31 94 52

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE

service-recrutement@eure.fr

OU PAR COURRIER À

M. le Président
Département de l'Eure
Direction des Ressources Humaines
14, boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 EVREUX Cedex

Infirmière/Puéricultrice - CDD de 5 mois à pourvoir
Direction Enfance Famille - Service PMI - Résidence administrative UMS de Damville

Exercer les compétences dévolues au Département et devant être exercées par le Service de PMI par l'article L 2112-2 du Code de la Santé Publique. Mettre en œuvre le référentiel d'activité de la PMI du Département au sein de l'unité médico sociale d'Evreux : actions médico sociales de prévention et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, évaluation médico sociale des situations d'enfant en danger, actions collectives de prévention

Informations utiles :

Cadre d'emplois des infirmiers ou des puéricultrices

Vos missions :

Actions médico sociales préventives et de suivi de l'enfant assurées à la demande ou en accord des intéressés pour les parents en période post natale à la maternité, au domicile notamment dans les jours qui suivent le retour au domicile ou lors de permanences infirmières et de consultations.

Evaluation médico sociale des situations d'enfant en danger ou à risque de l'être

Actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage lors des bilans en écoles maternelles.

Recueil de données en épidémiologie et en santé publique.

Mise en place d'actions collectives d'éducation à la santé en partenariat avec les acteurs locaux

Compétences :

Connaissances requises sur le métier d'Infirmière puéricultrice

Savoir repérer les signes de souffrance et/ou de maltraitance ou de risque de maltraitance chez les enfants.

Rédiger des écrits professionnels.

Savoir transmettre les connaissances et les conseils au public.

Savoir travailler en équipe.

Travailler en partenariat en respectant et en faisant respecter les champs de compétence des uns et des autres.

Savoir rendre compte.

Utiliser couramment la bureautique.

Savoir élaborer un projet de santé publique.

Evaluer la gravité et l'urgence.

Avantages :

Outre la rémunération statutaire complétée d'un régime indemnitaire, vous disposez de 50 jours de congés dont 15 jours de RTT. La gestion personnalisée et optimale de votre carrière et un plan de formation dynamique, vous permettront de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement.